

**AMÉNAGEMENTS PARTICULIERS DANS CERTAINES MUNICIPALITÉS AU PRIMAIRE****a) Saint-Alfred**

- Les élèves fréquentent l'école De Léry-Monseigneur-De Laval de Beauceville.
- Les élèves de la rue de l'Étang et de la route du Lac Fortin fréquentent l'école le Tremplin de Saint-Victor.
- Les élèves du 1<sup>er</sup> Rang, de la route du Couvent, de la rue Veilleux et du rang Sainte-Marie (entre la route du Couvent et le 1<sup>er</sup> Rang) peuvent fréquenter l'école le Tremplin de Saint-Victor.

**b) Courcelles Saint-Évariste**

- Les élèves provenant de l'ancienne municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth fréquentent l'école Saint-Louis et l'école Roy à la Guadeloupe.
- Les élèves provenant de l'ancienne municipalité de Courcelles fréquentent l'école Sainte-Martine à Courcelles Saint-Évariste.

**c) Saint-Hilaire-de-Dorset**

Les élèves fréquentent l'école Sainte-Thérèse de Saint-Honoré-de-Shenley.

**d) Saint-Jules**

- Les élèves fréquentent l'école Louis-Albert-Vachon de Saint-Frédéric.
- Les élèves du rang Sainte-Caroline ainsi que les élèves du Rang 1 Nord, dont le point d'embarquement se situe à l'intérieur de la zone de marche définie pour le primaire dans la règle relative à l'organisation et au fonctionnement du transport scolaire (AC-02), fréquentent l'école le Tremplin de Saint-Victor.

**e) Saint-Louis-de-Gonzague**

Les élèves fréquentent l'école du Petit-Chercheur de Sainte-Rose-de-Watford.

**f) Saint-Luc-de-Bellechasse**

École Fleurs-de-Soleil de Sainte-Justine  
Clientèle : préscolaire, 1<sup>er</sup> cycle et 1<sup>re</sup> année du 2<sup>e</sup> cycle (3<sup>e</sup> année)

École des Appalaches  
Clientèle : 2<sup>e</sup> année du 2<sup>e</sup> cycle (4<sup>e</sup> année) et 3<sup>e</sup> cycle

**g) Saint-Philibert**

- Les élèves fréquentent l'école la Passerelle (les Petits-Castors/Lacroix) de Saint-Georges.
- Les élèves du rang Langevin de Saint-Philibert fréquentent l'école du Trait-d'Union de Saint-Prosper.

**h) Saint-René**

Les élèves fréquentent l'école Grande-Coudée de Saint-Martin.

**i) Sainte-Sabine**

Les élèves fréquentent l'école Rayons-de-Soleil de Saint-Magloire.

**j) Saint-Séverin**

Les élèves fréquentent l'école l'Enfant-Jésus de Vallée-Jonction.

**k) Saint-Simon-les-Mines**

- Les élèves fréquentent l'école De Léry-Monseigneur-De Laval de Beauceville.
- Dans la mesure où cela n'occasionne aucuns frais supplémentaires en transport scolaire au centre, autres que ceux consentis à ce jour, les élèves qui résident à l'intérieur de la zone verte représentée par l'Annexe D-1 peuvent fréquenter l'école l'Éco-Pin de Notre-Dame-des-Pins. Les élèves qui résident dans le secteur Cumberland tel que présenté en rouge à l'Annexe D-2 fréquentent l'école Aquarelle de Saint-Georges.
- À noter que les élèves du secondaire fréquentent la polyvalente Saint-François, excluant les élèves du secteur de Cumberland, tel que défini ci-haut, qui fréquentent l'école des Deux-Rives et la polyvalente de Saint-Georges.

**l) Saint-Benjamin**

- Les élèves fréquentent l'école la Tourterelle de Saint-Benjamin.
- Dans la mesure où cela n'occasionne aucuns frais supplémentaires en transport scolaire au centre, les élèves qui résident (rue du Boisé, rue des Bosquets, rue des Érables, rang Cumberland, rang Watford) à l'intérieur de la zone 25-F, telle que définie à l'Annexe D, peuvent fréquenter l'école la Passerelle (les Petits-Castors/Lacroix).
- À noter que les élèves, du secondaire, fréquentent la polyvalente des Abénaquis excluant les élèves du secteur de Cumberland, tel que défini ci-haut. Ces derniers fréquenteront l'école secondaire reliée à l'école primaire fréquentée. C'est-à-dire que les élèves qui ont fréquenté la Tourterelle au primaire iront à la polyvalente des Abénaquis, tandis que ceux qui ont fréquenté la Passerelle iront à l'école des Deux-Rives et à la polyvalente de Saint-Georges.

**m) Saint-Georges**

École Aquarelle de Saint-Georges (référence : Annexe C et Annexe C-1)  
Clientèle : préscolaire, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle

École la Passerelle (les Petits-Castors/Lacroix) (référence : Annexe C et Annexe C-2)  
Clientèle : préscolaire, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle

École primaire les Sittelles (référence : Annexe C et Annexe C-3)  
Clientèle : préscolaire, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle

École Dionne (référence : Annexe C et Annexe C-4)  
Clientèle : préscolaire, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle

École Monseigneur-Fortier (référence : Annexe C et Annexe C-5)  
Clientèle : préscolaire, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle

École des Deux-Rives  
Les clientèles des bassins des écoles Aquarelle de Saint-Georges, la Passerelle (les Petits-Castors/Lacroix), primaire les Sittelles, Dionne et Monseigneur-Fortier  
Clientèle : 3<sup>e</sup> cycle

École Harmonie  
Territoire : Saint-Georges (ancienne municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande)  
Clientèle : préscolaire, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle

**n) Sainte-Marie**

École primaire l'Éveil  
Clientèle : préscolaire et 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle

École Maribel  
Clientèle : 2<sup>e</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle (2<sup>e</sup> année) et 2<sup>e</sup> cycle

École Monseigneur-Feuiltault  
Clientèle : 3<sup>e</sup> cycle

**o) Sainte-Justine**

École Fleurs-de-Soleil de Sainte-Justine  
Clientèle : préscolaire, 1<sup>er</sup> cycle et 1<sup>re</sup> année du 2<sup>e</sup> cycle (3<sup>e</sup> année)

École des Appalaches  
Clientèle : 2<sup>e</sup> année du 2<sup>e</sup> cycle (4<sup>e</sup> année) et 3<sup>e</sup> cycle

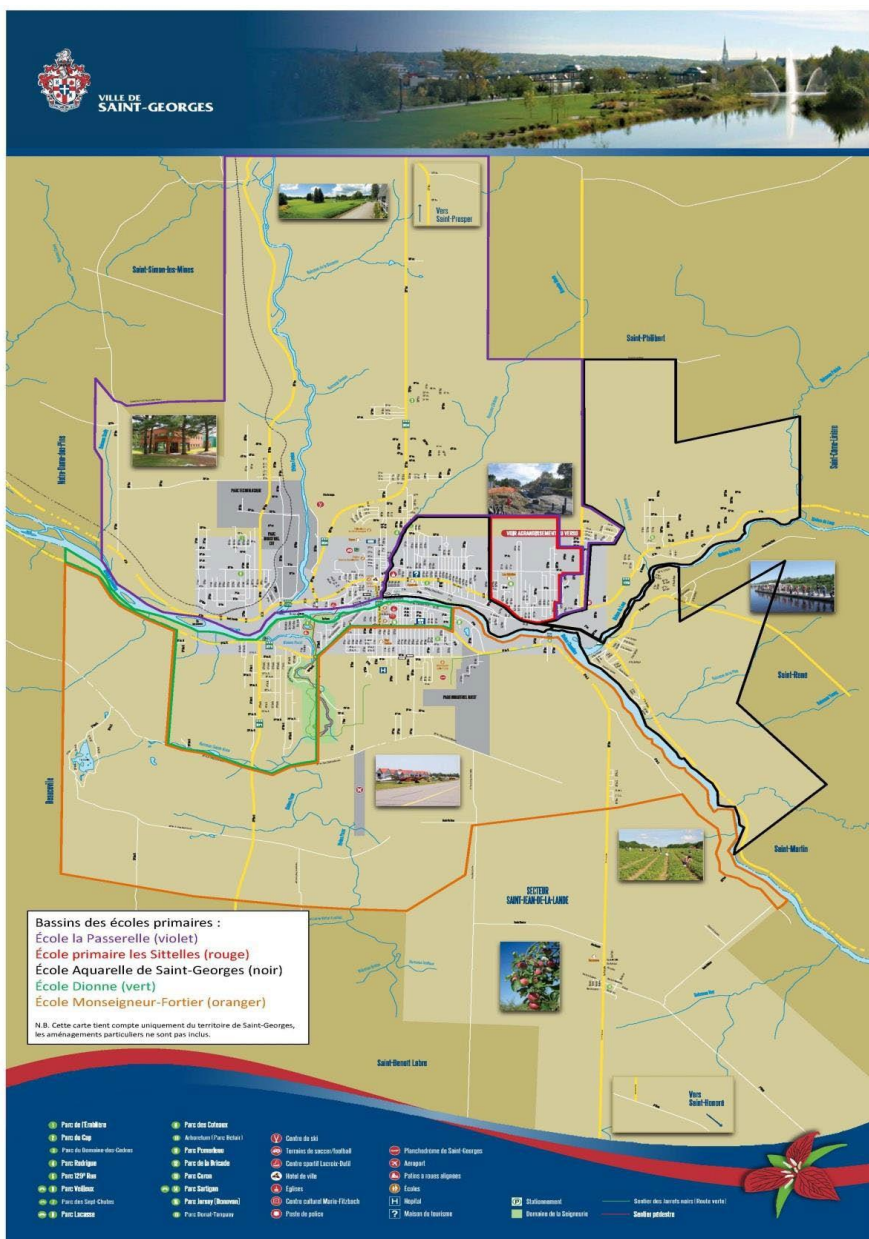
## SECTEURS D'AMÉNAGEMENT AU SECONDAIRE

Dans chaque secteur, on retrouve les écoles secondaires d'accueil suivies des municipalités d'où proviennent normalement les élèves.

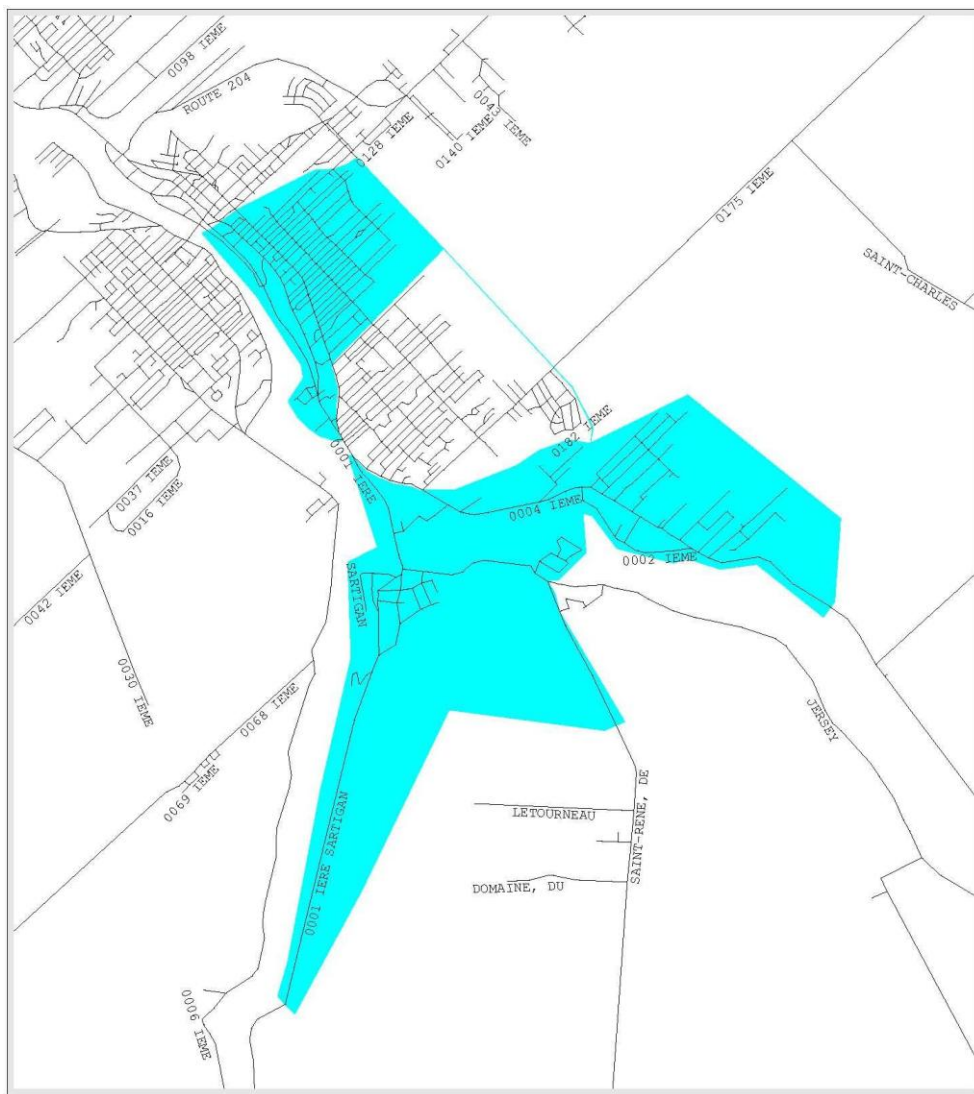
<b>Secteur Bélanger</b>	<b>Secteur Benoît-Vachon</b>
<b>Polyvalente Bélanger</b> Courcelles Saint-Évariste La Guadeloupe Saint-Gédéon-de-Beauce Saint-Hilaire-de-Dorset Saint-Honoré-de-Shenley Saint-Ludger Saint-Martin Saint-René Saint-Robert-Bellarmin Saint-Théophile (excluant la route du Président Kennedy)	<b>Polyvalente Benoît-Vachon</b> Saint-Bernard Saint-Elzéar Saint-Isidore Sainte-Hénédine Sainte-Marguerite Sainte-Marie Saint-Narcisse-de-Beaurivage Saint-Patrice-de-Beaurivage Saint-Sylvestre Scott
<b>Secteur des Abénaquis</b>	<b>Secteur des Appalaches</b>
<b>Polyvalente des Abénaquis</b> Sainte-Aurélie Saint-Benjamin (excluant le secteur Cumberland <sup>1</sup> ) Saint-Louis-de-Gonzague Saint-Philibert (soit le rang Langevin) Saint-Prosper Sainte-Rose-de-Watford Saint-Zacharie	<b>École des Appalaches</b> Lac-Etchemin Saint-Camille-de-Lellis Saint-Cyprien Sainte-Justine Sainte-Sabine Saint-Luc-de-Bellechasse Saint-Magloire
<b>Secteur Saint-François</b>	<b>Secteur Sartigan</b>
<b>Polyvalente Saint-François</b> Beauceville Saint-Alfred Saint-Simon-les-Mines (excluant le secteur Cumberland) Saint-Victor Rang Sainte-Caroline de Saint-Jules	<b>Polyvalente de Saint-Georges</b> (2 <sup>e</sup> année du 1 <sup>er</sup> cycle et 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire)
<b>Secteur Veilleux</b>	<b>École des Deux-Rives</b> (1 <sup>re</sup> année du 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire)
<b>École secondaire Veilleux</b> Frampton Saint-Frédéric Saint-Joseph-de-Beauce Saint-Joseph-des-Érables Saint-Jules (excluant le rang Sainte-Caroline) Saint-Odilon-de-Cranbourne Saint-Séverin Saints-Anges Tring-Jonction Vallée-Jonction	Notre-Dame-des-Pins Saint-Côme-Linière Saint-Georges Saint-Benoît-Labre Saint-Philibert (excluant le rang Langevin) Saint-Éphrem-de-Beauce Saint-Théophile (route du Président-Kennedy) Le secteur Cumberland de Saint-Simon-les-Mines et de Saint-Benjamin <sup>1</sup>

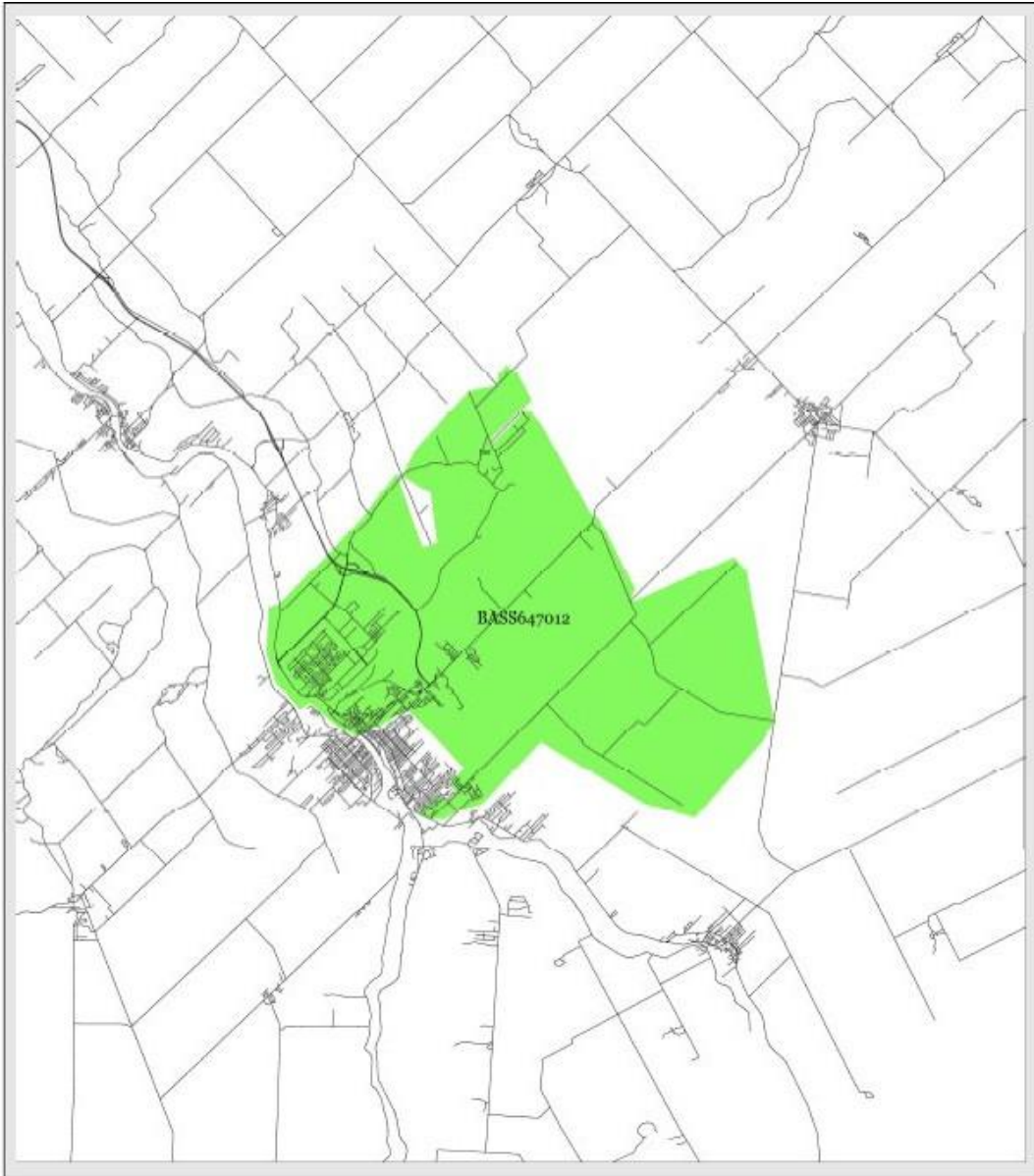
<sup>1</sup> Voir l'Annexe A, section I) Saint-Benjamin

Carte de Saint-Georges avec légende

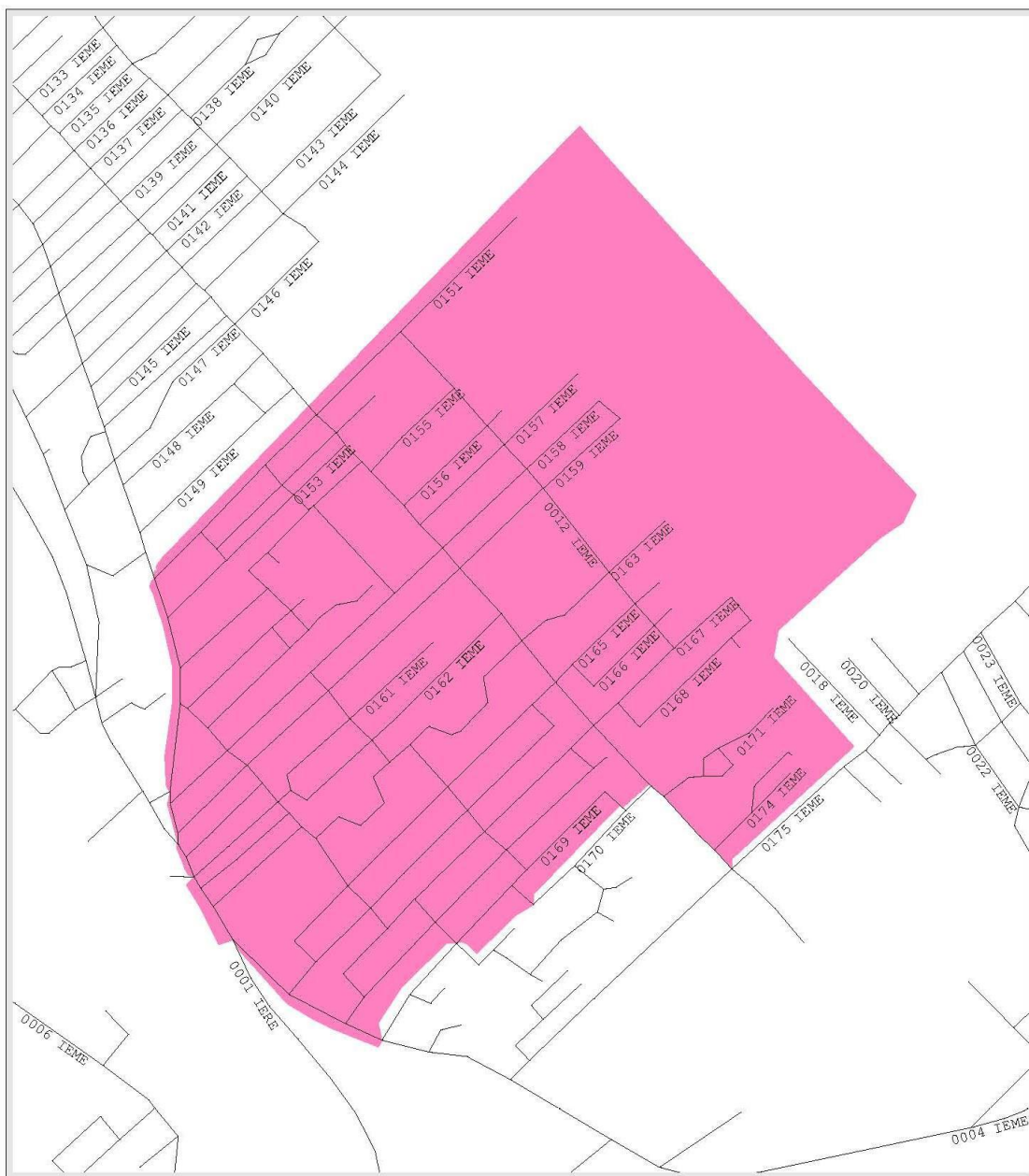


Bassin - école Aquarelle de Saint-Georges 2012-2013

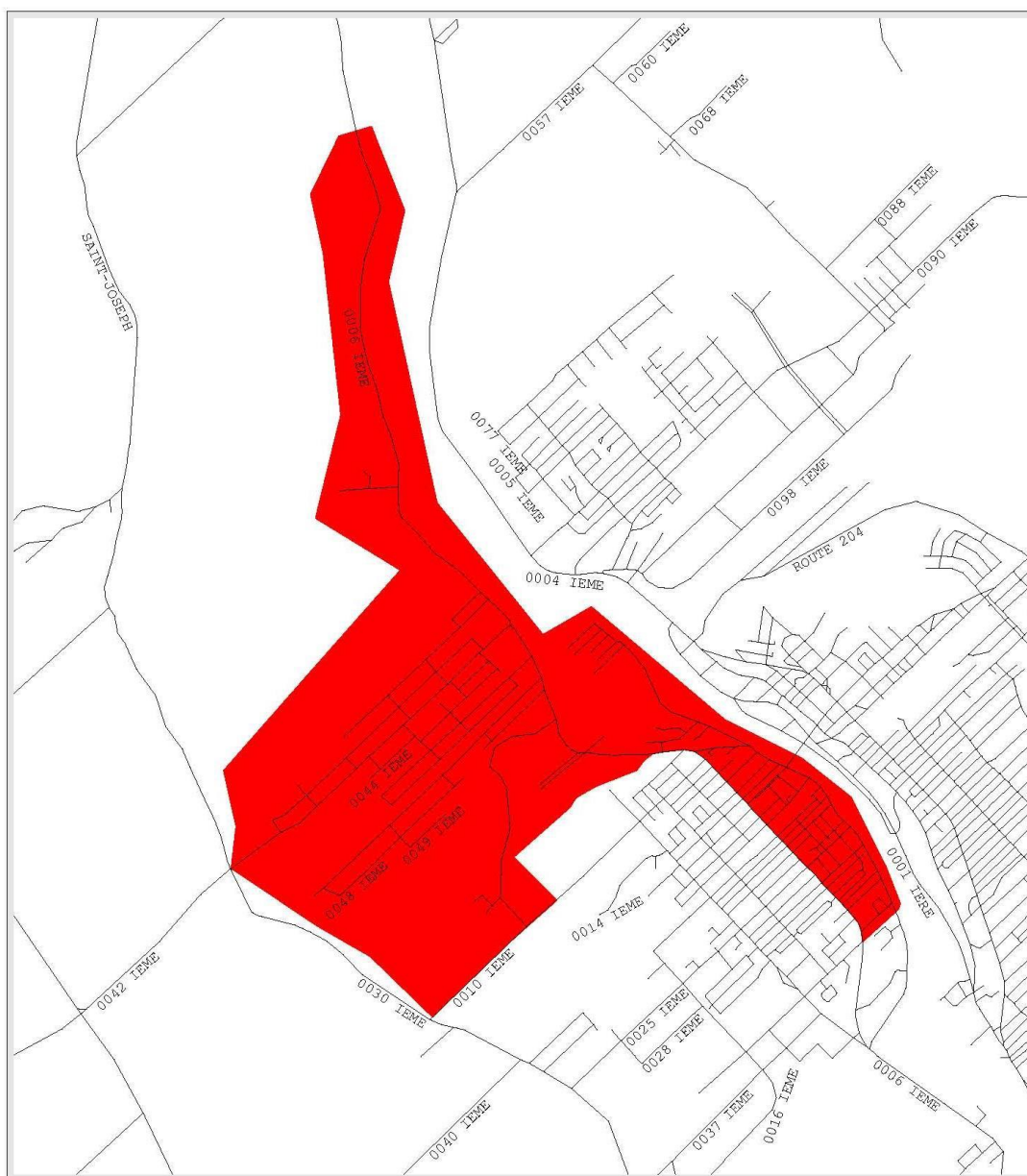




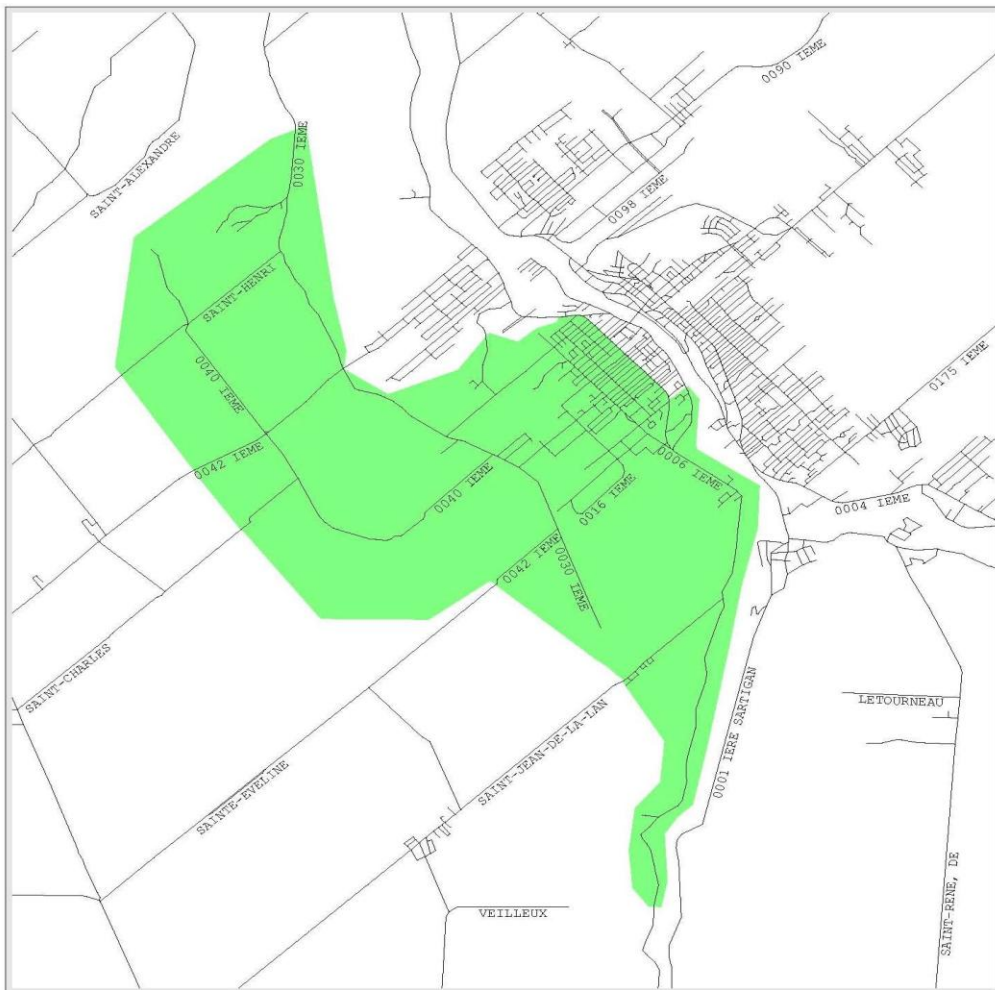
Bassin - école primaire les Sittelles 2012-2013



Bassin - école Dionne 2012-2013



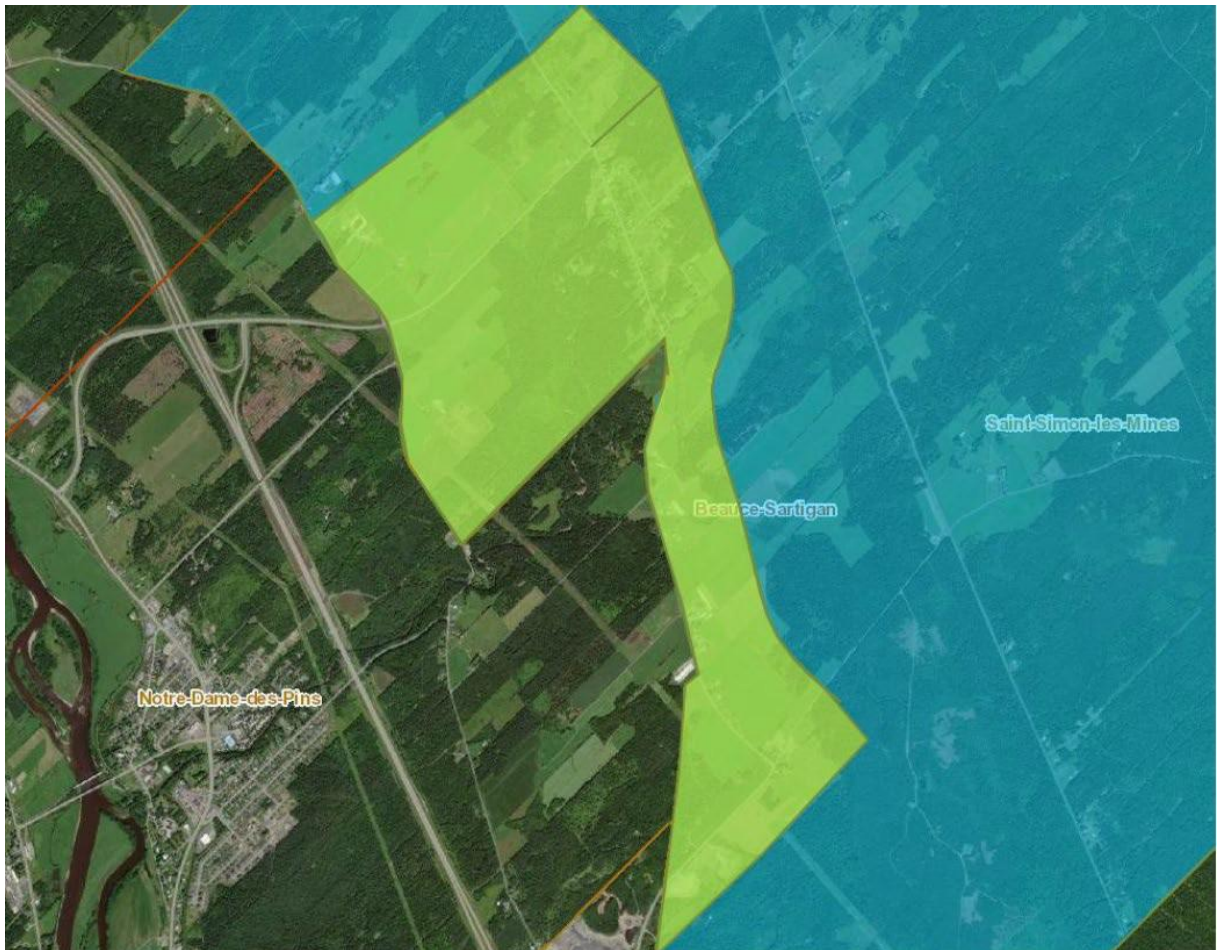
Bassin - école Monseigneur-Fortier 2012-2013



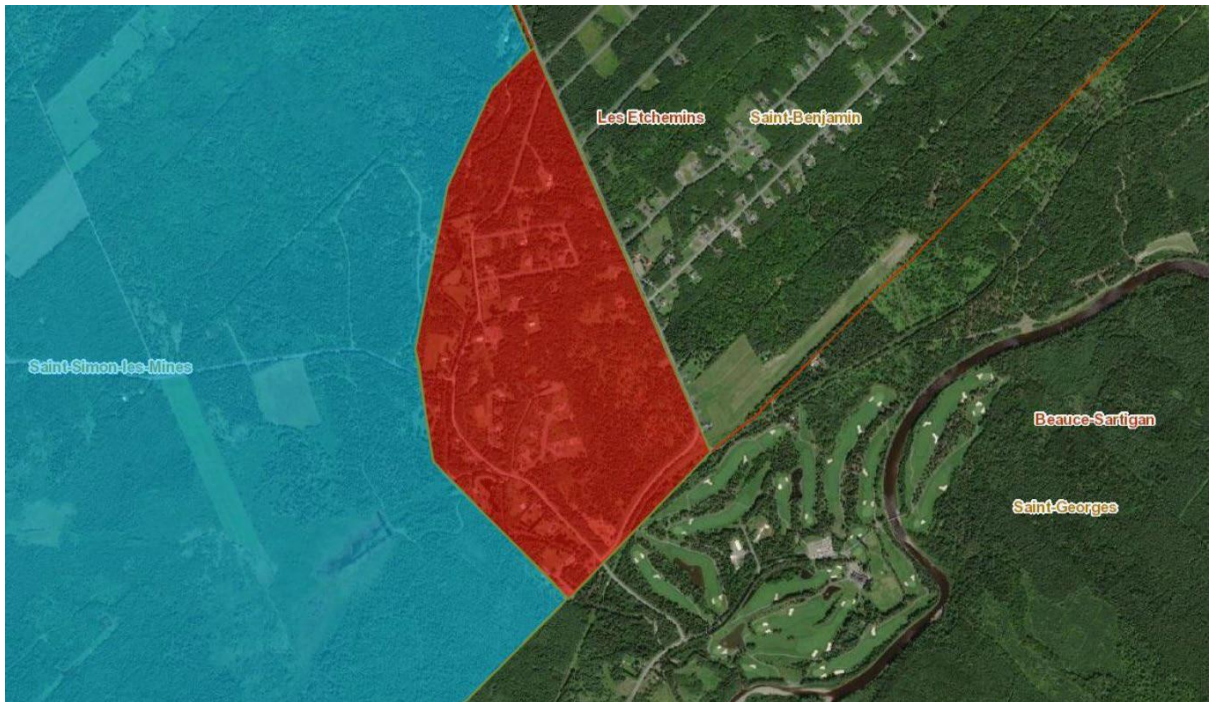
Municipalité de Saint-Benjamin – Zone 25-F



Saint-Simon-les-Mines



Saint-Simon-les Mines



### Programmes à vocation régionale reconnus par le centre de services scolaire

Écoles	Programmes reconnus par le centre de services scolaire
École des Deux-Rives Polyvalente de Saint-Georges	Sport-études reconnus * - Soccer - Gymnastique - Judo - Tennis
École secondaire Veilleux	Sport-études reconnus * - Baseball - Hockey M13 AAA Élite - Hockey M15 AAA - Hockey M15 AAA Élite - Hockey M17 AAA - Tennis - Volleyball
Polyvalente Saint-François	PEI
École primaire les Sittelles École des Deux-Rives	Classes alternatives (maternelle 5 ans, 1 <sup>er</sup> cycle, 2 <sup>e</sup> cycle et 3 <sup>e</sup> cycle du primaire) pour les secteurs : - Abénaquis - Appalaches - Bélanger - Saint-François - Sartigan
École l'Accueil	Classes alternatives (maternelle 5 ans, 1 <sup>er</sup> cycle, 2 <sup>e</sup> cycle et 3 <sup>e</sup> cycle du primaire) pour les secteurs : - Benoît-Vachon - Veilleux

\*Correspond aux élèves athlètes reconnus par leur fédération dans les disciplines énumérées.

#### Transport

- Si le programme reconnu se situe à l'extérieur de l'école désignée (article 3.3 de la présente règle), les élèves qui désirent utiliser le service de transport devront se rendre à un point d'embarquement déterminé par le service du transport. Aucun embarquement ni débarquement à domicile ne pourra être exigé. Voir la Règle relative à l'organisation et au fonctionnement du transport scolaire (AC-02 - article 3.0).

#### Critères de sélection des élèves pour les classes alternatives :

- Continuité des élèves déjà admis
- Permet d'autofinancer le groupe
- Regroupement des élèves d'une même famille
- Transport
- Hasard

## Preuve de résidence au Québec

### CATÉGORIE 1 (un parmi la liste suivante)

- Fiche d’inscription (**voir note 1**)
- Bail ou lettre du propriétaire
- Une affirmation solennelle du propriétaire ou du locataire du lieu d’habitation ayant signé le bail attestant que l’élève ou son parent demeure bien à l’adresse indiquée si aucun autre document n’est disponible.

**Note 1** : La fiche d’inscription indiquant l’adresse de résidence dûment signée par le ou les parents est acceptée comme pièce justificative à la catégorie 1 dans la mesure où un document officiel provenant d’un ministère ou d’un organisme gouvernemental (SAAQ, ARQ, RRQ, CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE, VILLE) attestant l’adresse et le nom d’un des parents est inscrit au dossier de l’élève comme catégorie 2.

### CATÉGORIE 2 (un parmi la liste suivante)

- Permis de conduire au Québec (SAAQ)
- Compte de taxe scolaire (CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE) ou municipales (VILLE)
- Avis de cotisation de l’Agence du Revenu du Québec (ARQ)
- Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ)
- Relevé d’emploi (RELEVÉ 1)
- Acte d’achat de la propriété résidentielle qui indique le nom du propriétaire
- Facture ou état de compte d’une compagnie de téléphone, d’électricité ou de câblodistribution, etc.
- Preuve d’assurance habitation
- Preuve d’assurance privée au Québec
- Preuve d’une affiliation à une association professionnelle québécoise
- Relevé de compte bancaire au Québec, relevé de carte de crédit
- Tout autre document de même nature

### Bassins des classes spécialisées au primaire et au secondaire

#### Primaire

Secteurs	COM et InterCOM	Progrès continus	Difficulté d'adaptation	Cheminement particulier	Phenix
Abénaquis	l'Éco-Pin	Aquarelle de Saint-Georges	Aquarelle de Saint-Georges	Du Trait-d'Union	De Léry Mgr-de-Laval
Appalaches	l'Éco-Pin	Aquarelle de Saint-Georges	Aquarelle de Saint-Georges	Appalaches - primaire	De Léry Mgr-de-Laval
Bélanger	l'Éco-Pin	Aquarelle de Saint-Georges	Aquarelle de Saint-Georges	Grande-Coudée	De Léry Mgr-de-Laval
Benoît-Vachon	l'Accueil	Maribel	Maribel	Mgr-Feuiltault	De Léry Mgr-de-Laval
Saint-François	l'Éco-Pin	Aquarelle de Saint-Georges	D'Youville-Lambert	De Léry-Mgr-de-Laval	De Léry Mgr-de-Laval
Sartigan	l'Éco-Pin	Aquarelle de Saint-Georges	Aquarelle de Saint-Georges	Mgr-Fortier (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle) Deux-Rives (3 <sup>e</sup> cycle)	De Léry Mgr-de-Laval
Veilleux	l'Accueil	Maribel	D'Youville-Lambert	D'Youville-Lambert	De Léry Mgr-de-Laval

#### Secondaire

Secteurs	Cheminement particulier	Formation préparatoire au travail (FPT)	Formation à un métier semi-spécialisé (FMS)	Phenix	CCA	IVSP
Abénaquis	Polyvalente des Abénaquis	Polyvalente des Abénaquis	Polyvalente des Abénaquis	Polyvalente Saint-François	Polyvalente de Saint-Georges	Polyvalente des Abénaquis
Appalaches	Polyvalente des Abénaquis	Polyvalente des Abénaquis	Polyvalente des Abénaquis	Polyvalente Saint-François	Polyvalente de Saint-Georges	Polyvalente des Abénaquis
Bélanger	Polyvalente Bélanger	Polyvalente Bélanger	Polyvalente Bélanger	Polyvalente Saint-François	Polyvalente de Saint-Georges	Polyvalente de Saint-Georges
Benoît-Vachon	Polyvalente Benoît-Vachon (CFER)	Polyvalente Benoît-Vachon (CFER)	Polyvalente Benoît-Vachon	Polyvalente Saint-François	Polyvalente de Saint-Georges	Polyvalente Benoît-Vachon
Saint-François	École secondaire Veilleux	École secondaire Veilleux	École secondaire Veilleux	Polyvalente Saint-François	Polyvalente de Saint-Georges	École secondaire Veilleux
Sartigan	Polyvalente de Saint-Georges (sec. 2-3) Deux-Rives (sec. 1)	Polyvalente de Saint-Georges	Polyvalente de Saint-Georges	Polyvalente Saint-François	Polyvalente de Saint-Georges	Polyvalente de Saint-Georges
Veilleux	École secondaire Veilleux	École secondaire Veilleux	École secondaire Veilleux	Polyvalente Saint-François	Polyvalente de Saint-Georges	École secondaire Veilleux